

ARRÊTE MUNICIPAL N°03/2024
PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
Monsieur Jérémie DISDIER
Grade Adjoint technique territorial

Le Maire de la commune de Chabottes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'accord de l'agent,

Vu la délibération n° 74/2023 en date du 7 décembre 2023 portant la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 23h15 à un temps complet de 35 h , à compter du 1^{er} janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Jérémie DISDIER, adjoint technique territorial, échelle C1 échelon n°1, IB 367, IM 361, effectuera à compter du 1^{er} janvier 2024 une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressée

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes, le 02/01/2024,
Le Maire, Roland AYMERICH

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Notifié le

Signature de l'agent :

M. Jérémie DISDIER

